

## RÉPERTOIRE DES TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES PUBLIÉS PENDANT LES MOIS D'OCTOBRE 2002 À FÉVRIER 2003

### CODE FORESTIER

#### ► Décret

*Décret n° 2003-16 du 2 janvier 2003 relatif à la procédure de contrôle des défrichements et modifiant le Code forestier.*

(J.O. Lois et Décrets, vol. 135, n° 4, 5 janvier 2003, pp. 347-349)

Modification du titre 1<sup>er</sup> du Livre III du Code forestier. Partie réglementaire.

### ÉCONOMIE FORESTIÈRE

#### ► Décret

*Décret n° 2003-82 du 29 janvier 2003 relatif aux sociétés d'épargne forestière instituées en application de l'article L. 214-85 du Code monétaire et financier.*

(J.O. Lois et Décrets, vol. 135, n° 26, 31 janvier 2003, pp. 1941-1943)

### ENVIRONNEMENT

#### ► Arrêté

*Arrêté du 7 février 2003 relatif à la composition et aux modalités de fonctionnement de l'Observatoire national de la faune sauvage et de ses habitats.*

(J.O. Lois et Décrets, vol. 135, n° 39, 15 février 2003, p. 2784)

### EXPERTS FORESTIERS

#### ► Arrêté

*Arrêté du 31 janvier 2003 relatif à la liste des experts agricoles et fonciers et des experts forestiers.*

(J.O. Lois et Décrets, vol. 135, n° 46, 23 février 2003, pp. 3298-3306)  
(voir pp. 3304-3306 pour les experts forestiers).

## REBOISEMENT – PLANTS FORESTIERS

### ► Arrêtés

*Arrêté du 30 octobre 2002 portant inscription et modification de peuplements forestiers au registre des peuplements porte-graines classés.*

(J.O. Lois et Décrets, vol. 134, n° 274, 24 novembre 2002, p. 19440)

Essences concernées : *Fagus sylvatica* (forêt domaniale d'Andaines et forêt domaniale d'Écouves), *Quercus sessiliflora* (forêt domaniale de Dourdan).

*Arrêté du 31 janvier 2003 portant inscription, modification et radiation de peuplements forestiers au registre des peuplements porte-graines classés.*

(J.O. Lois et Décrets, vol. 135, n° 48, 26 février 2003, pp. 3426-3429)

Essences concernées : Chêne sessile, Frêne, Merisier, Chêne pédonculé, Chêne rouge (radié), Pin maritime, Pin laricio de Corse, Sapin pectiné, Pin sylvestre.